

RUN ALPHA OFFICIEL 200m

RÈGLEMENT 2022



Association GS974 N° RNA W9R1009833



CHAMPIONNAT REGIONAL 2022

Épreuves d'accélération 200m officielles

1 ORGANISATION

- 1.1 OFFICIELS
- 1.2 COMITÉ
- 1.3 HORAIRES
- 1.4 CALENDRIER

2 CONCURENTS / PILOTES

- 2.1 LICENCES
- 2.2 ENGAGEMENTS
- 2.3 EQUIPEMENTS PILOTE
- 2.4 VOITURES/EQUIPEMENTS

3 SECURITE

4 SITE

- 4.1 EMBLEMES DES PARTICIPANTS
- 4.2 PRÉ-GRILLE
- 4.3 ZONE DE DÉPART

5 COURSE

- 5.1 IDENTIFICATION DES PILOTES
- 5.2 CHRONOMETRE
- 5.3 COURSE
 - 5.3.1 ESSAI LIBRE
 - 5.3.2 ÉPREUVE CHRONOMÈTRÉE
 - 5.3.3 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE CHRONOMÈTRÉE
 - 5.3.4 QUALIFICATION
 - 5.3.5 BATTLES
 - 5.3.6 CONDITIONS DES BATTLES
 - 5.3.7 BATTLES DE L'EXTREME
 - 5.3.8 CONDITIONS CLIMATIQUES

6 RECLAMATIONS

7 CLASSEMENTS

- 7.1 CLASSEMENT COUPE SCRATCH
- 7.2 CLASSEMENT BATTLES

8 PRIX

9 APPLICATION – RECOURS - EXCLUSION



1 - ORGANISATION

L'association GS974 porteur du RUN ALPHA accompagné de l'ASA CFG, sous l'égide de la ligue du sport automobile de La Réunion, organise « le championnat régional de Run 200m » par la référence et en conformité au règlement standard Epreuves d'accélération régionales 2022 des compétitions d'accélération, départ arrêté, sur une distance de 201.16 mètres (1/8 de mile) et des règles techniques et de sécurité de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA).

1.1 OFFICIELS et personnels qualifiés :

Officiels ligues :

- Directeur de course
- Commissaire technique
- Responsable sécurité désigné par l'organisateur techniques

Officiels de l'ASA CFG

1.2 COMITÉ

- Comité directeur Run Alpha
- Bénévoles

1.3 HORAIRES CONSEILLES

Samedi 14 Mai 2022

- 08h00 – 12h00 Vérifications Administratives et Techniques (VA-VT) obligatoire pour valider sa participation à la course (horaire à respecter sous peine de sanction)
- 10h00 – 12h00 Essais libres (sans chrono)
- 13h00 – 17h30 Phase de qualifications chronométrées
- 17h30 – 18h00 Clôture de la journée et débriefing

Dimanche 15 Mai 2022

- 07h00 Ouverture de piste
- 08h00 – 12h00 Phase de qualification chronométrées
- 12h00 – 13h00 Pause / Listing des qualifiés
- 13h00 – 17h30 Déroulement des éliminatoires / Finales

Les horaires sont donnés à titre indicatif à aménager selon le nombre de concurrents.

Le déroulement des journées peut être modifié sous réserve du bon vouloir du directeur de course en accord avec le comité organisateur du Run Alpha.

Les horaires non respectés de la part des participants entraîneront une sanction.

1.4 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

14 / 15 Mai 2022	Confirmé
06 / 07 Août 2022	à confirmer
19 / 20 novembre 2022	à confirmer
Décembre 2022	à confirmer



2- CONCURRENTS / PILOTES

2.1 LICENCES

Licence régionale obligatoire (prix et acquisition de celle-ci en ligne sur le site de la FFSA).
Présentation obligatoire de la licence lors de l'inscription RUN ALPHA.
Présentation obligatoire de la licence le jour de l'épreuve.
Voir réglementation des licences.

2.2 ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement sont reçues à partir de l'ouverture des points d'inscriptions, communiquées au préalable par le comité organisateur.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation de la licence.

Les tarifs des droits d'engagement des épreuves inscrites au calendrier doivent être conformes à la réglementation FFSA en vigueur.

2.3 EQUIPEMENTS PILOTE : en conformité avec la Réglementation FFSA

- Combinaison (facultative)
- Manches longues obligatoires
- Chaussures fermées obligatoires
- Casque obligatoire

- la consommation d'alcool et autres produits illicites sur le site est strictement interdite sous peine d'exclusion immédiate.

- chaque participant est responsable des membres de son équipe sous peine d'exclusion de l'équipage.

2.4 VOITURES / EQUIPEMENTS

Toutes les voitures répondant aux règlements techniques des épreuves d'accélération disponible sur le site ffsa.org

Equipements : selon le règlement technique des catégories, disponible sur le site ffsa.org

3- SECURITE

Docteur + Ambulance + Sécurité présents sur site.

En dehors de la piste d'accélération, les véhicules de course se conforment aux règles générales de sécurité. (*allure réduite sur toutes les voies de circulation de la manifestation sous réserve de sanction*)



4 – SITE

Circuit Félix Guichard – CFG
400 Chemin Robespierre
97437 SAINTE ANNE
contact@cfg.re

4.1 EMPLACEMENT DES PARTICIPANTS

BOUCLE ANNEAU : parc fermé, zone d'intervention mécano, bâche obligatoire sous les voitures lors d'une intervention mécanique.

4.2 PRÉ-GRILLE

Zone aménagée pour la chauffe des pneus (Burn).
L'accès à cet emplacement sera réservé uniquement aux pilotes.
Un maximum de 2 Burn-out est autorisé.

4.3 ZONE DE DÉPART

Interdiction de sortir du véhicule.
Aucune intervention mécanique ou autres sur les véhicules ne sont autorisées.
Sous peine de sanction.

5– COURSE

5.1 IDENTIFICATION DES PILOTES

Un numéro d'identification sera attribué lors des inscriptions. Ce numéro sera défini au choix des pilotes selon disponibilités.
Les pilotes garderont ce même numéro pour toute la saison 2022.

5.2 CHRONOMÈTRE

Le chronométreur du championnat :

SASU SPORT PRO
27 Ter Chemin Beaufonds BP 179
97470 SAINT BENOIT
Siret : 850 580 168 000 19



5.3 COURSE

5.3.1 ESSAI LIBRE

Le début des essais libres sera annoncé selon le planning. Ces essais ne seront ni comptabilisés ni chronométrés.

Le nombre d'essais libres est à l'appréciation du Directeur de course.

5.3.2 EPREUVE CHRONOMÉTRÉE

Chaque concurrent intégrera sa catégorie selon le tableau ci-après :

CATEGORIES ESSENCE	1/8 de MILE (201,16m)
STREET ALPHA	Atmosphérique essence
SUPER STREET ALPHA	2 roues motrices turbo essence
DRAG ALPHA	4 roues motrices turbo essence 4 cylindres
SUPER DRAG ALPHA	4 roues motrices turbo essence 5 cylindres
EXTREM DRAG ALPHA	Turbo essence 6 cylindres et +

CATEGORIES DIESEL	1/8 de MILE (201,16m)
STREET ALPHA	2 roues motrices sans gaz
SUPER STREET ALPHA	2 roues motrices avec gaz
DRAG ALPHA	4 roues motrices 4 cylindres
SUPER DRAG ALPHA	6 cylindres propulsion
EXTREM DRAG ALPHA	6 cylindres 4 roues motrices

5.3.3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE CHRONOMÉTRÉE

Les participants seront appelés selon les différentes catégories pour effectuer les épreuves.

Accélérations chronométrées des véhicules : 2 accélérations minimum (obligatoire sous peine de disqualification) / voiture ou 10 accélérations maximum / voiture. (Réparties sur les deux jours)

Faux départ = Comptabilisé sur les 10 accélérations max autorisées.

Lors des épreuves, lorsque le pilote est appelé à la ligne de départ, en cas de non présentation, l'accès à la piste peut être refusé à l'appréciation du Directeur de course.

Lorsque la clôture des accélérations chronométrées sera annoncée, il ne sera plus possible de compléter les épreuves non effectuées

Important : lors des duels, un véhicule qui franchirait la ligne centrale (ligne qui sépare les 2 pilotes) sera automatiquement disqualifié.

.V.



5.3.4 QUALIFICATION

Catégorie essence :

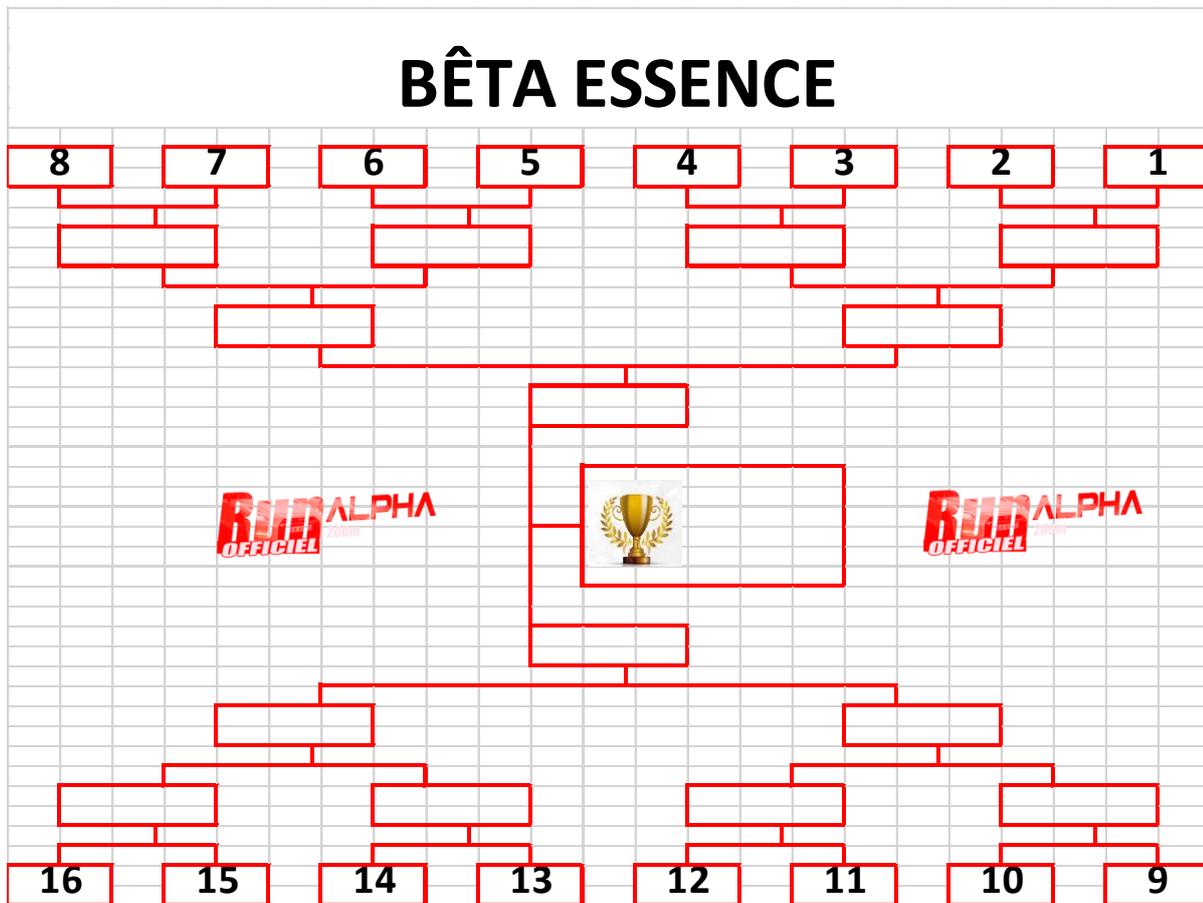
Suite à l'épreuve chronométrée les 16 premières voitures seront qualifiées pour les battles.
(Les meilleurs chronos en **temps réels** effectués sur les deux jours.)

Catégorie diesel :

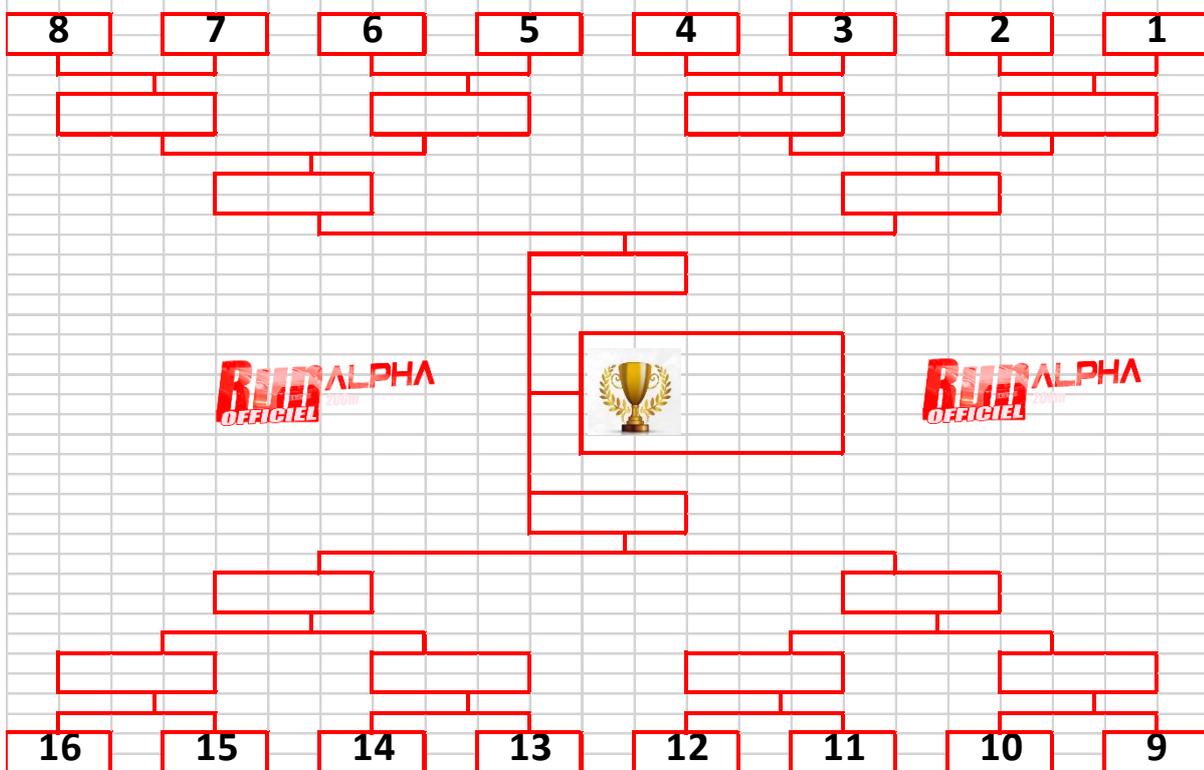
Suite à l'épreuve chronométrée les 31 premières voitures seront qualifiées pour les battles.
(Les meilleurs chronos en **temps réels** effectués sur les deux jours.)

5.3.5 BATTLES

Le classement des sélectionnés sera affiché à l'identique du modèle ci-après :
(de la 16ème à la 1ère position en commençant par le bas du tableau)

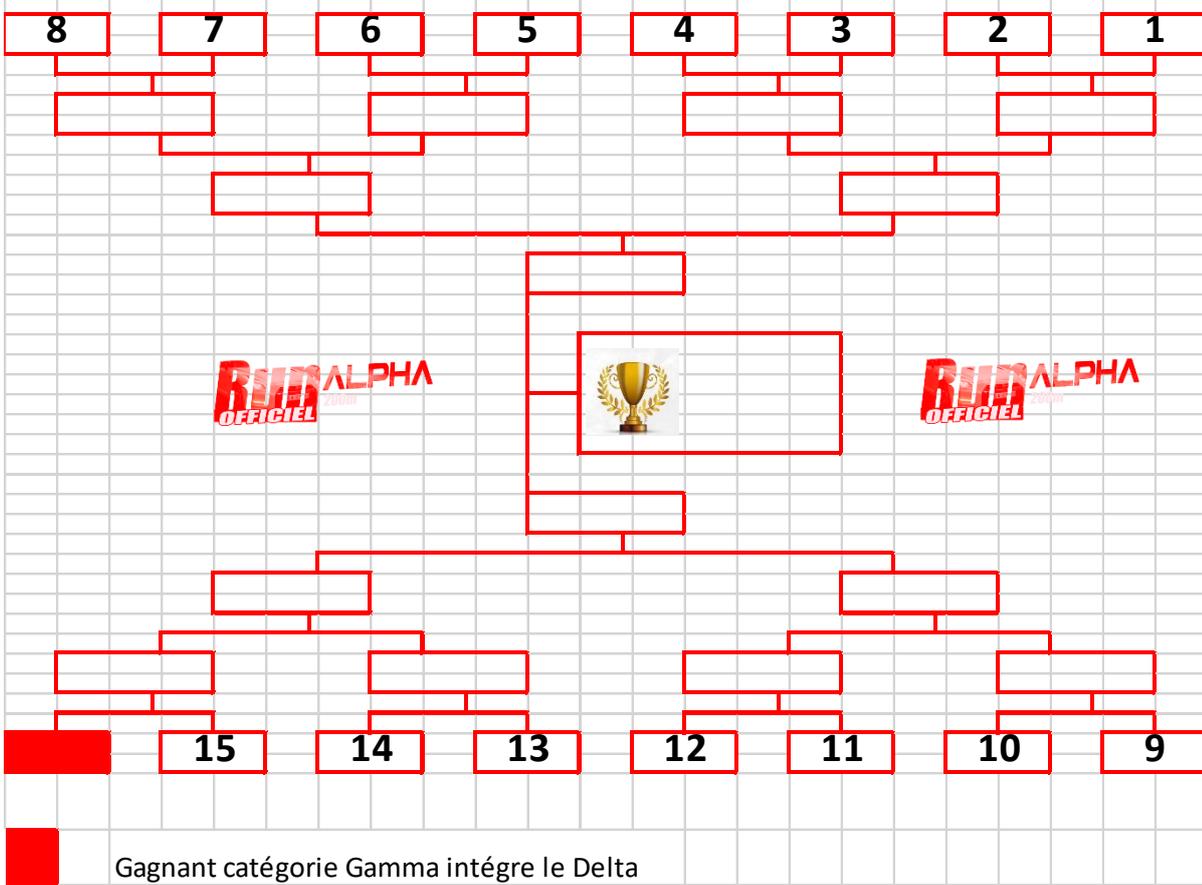


GAMMA DIESEL



RD OFFICIEL ALPHA 200m

DELTA DIESEL





5.3.6 CONDITIONS DES BATTLES

A l'appel pour les duels, les compétiteurs doivent se présenter dans la zone de départ, en cas d'absence de l'un d'eux, 10 minutes peuvent être accordées (pour une éventuelle remise en forme du véhicule) ...

Passé ce délai, l'accès à la piste sera refusé par le directeur de piste.

Cependant, la course n'est pas stoppée, les autres duels annoncés peuvent se faire, toujours sous contrôle du directeur de course.

Pour toute anomalie technique relevée sur la pré-grille, la mise en conformité devra être Immédiate.

Une intervention du/des membres de l'équipe est alors autorisée dans cette zone, sous réserve que la durée d'intervention ne dépasse pas les 10 minutes.

Les duels **essence et diesel** se joueront sur 2 montées gagnantes. (*1^{er} qui franchit la ligne d'arrivée ou temps aux feux**)

- Le faux départ = manche perdue et comptabilisée.
- En cas d'égalité une manche victorieuse des 2 côtés, le pilote ayant réalisé le meilleur chrono lors des qualifications aura la priorité du couloir de droite ou de gauche pour la dernière montée.
- Lors des duels (battles) à éliminations, chaque pilote devra conduire une seule et même voiture par catégorie. (**pris en flagrant délit de changement de pilote, la sanction de disqualification est immédiate**)

Important : lors des duels, un véhicule qui franchirait la ligne centrale (ligne qui sépare les 2 pilotes) sera automatiquement disqualifié.

* *temps aux feux* : parcours + temps de réaction.

* *temps réel* : parcours.

5.3.7 BATTLES DE L'EXTREME (hors championnat)

Confrontation en duel entre les 1^{ers} des 10 catégories recensées sur les deux jours des épreuves chronométrées.

5.3.8 CONDITIONS CLIMATIQUES

Le Directeur de Course se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité de l'épreuve en cas d'intempéries prolongées durant la course. Il se réserve le droit de récupérer les résultats des essais pour fournir un classement définitif.



6 – RECLAMATIONS

En épreuve d'accélération régionale aucune réclamation n'est admise. Le Directeur de course est seul décisionnel.

Dans le cas précis d'un chrono incohérent, le retrait de celui-ci peut être envisagé par le Directeur de course, offrant au pilote 2 accélérations supplémentaires pour se rattraper.

7 – CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT COUPE SCRATCH

Un classement officiel de chaque catégories Essence & Diesel sera communiqué à l'issue de chaque Run.

En cas de force majeure ou dans l'impossibilité de faire disputer les finales, un classement général pourra être établi en prenant en compte le temps des qualifications.

Le classement sera déterminé sur temps réel.

***attribution des points par catégorie essence et diesel**

CLASSEMENT	POINTS
1^{ER}	10 points
2EME	8 points
3EME	6 points
4EME	4 points
5EME	2 points



7.2 CLASSEMENT BATTLES

Catégorie essence : 16 voitures seront retenues, (les 16 meilleurs chronos du classement scratch)
Le cumul de points de la saison 2022 déterminera le titre de champion Run Alpha officiel essence de la Réunion.

-un classement officiel par point sera communiqué à l'issue de chaque run.

***attribution des points :**

CLASSEMENT	POINTS
1^{ER}	25 points
2EME	20 points
3EME	16 points
4EME	14 points
5EME	8 points
6EME	8 points
7EME	8 points
8EME	8 points
9EME	8 points
10EME	8 points
11EME	8 points
12EME	8 points
13EME	8 points
14EME	8 points
15EME	8 points
16EME	8 points

Catégorie diesel : 31 voitures seront retenues, (les 31 meilleurs chronos du classement scratch)

Le cumul de points de la saison 2022 déterminera le titre de champion Run Alpha officiel diesel de la Réunion.

BATTLES DELTA 15 voitures (les 15 meilleures au classement scratch)

BATTLES GAMMA 16 voitures (du 16^e au 31^e au classement scratch)

- les duels commenceront avec le BATTLE GAMMA

- le vainqueur du BATTLE GAMMA intègre le BATTLE DELTA pour le challenge final de la journée

- un classement officiel par point sera communiqué à l'issue de chaque run.



***attribution des points :**

CLASSEMENT	POINTS
1^{ER}	25 points
2EME	20 points
3EME	16 points
4EME	14 points
5EME	8 points
6EME	8 points
7EME	8 points
8EME	8 points
9EME	8 points
10EME	8 points
11EME	8 points
12EME	8 points
13EME	8 points
14EME	8 points
15EME	8 points
16EME	8 points
17EME AU 31EME	6 points

CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT

Les pilotes ayant participé à au moins deux Run, pourront être classés en vue du Championnat de la Réunion.

En cas d'impossibilité à départager des ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur classement scratch lors du dernier Run, puis éventuellement lors des précédents.

COUPES TEAM : (hors championnat)

Les deux 1^{er} de chaque catégorie d'épreuve chronométrée, cumulera les points de manière suivantes :

- 1^{er} : 10 points**
- 2eme : 5 points**

Le cumul de ces points en fin de saison, désignera le vainqueur.



8 – PRIX

Coupes remises à chaque manche, décernées à tous les lauréats championnat Run Alpha 200:

- 1-2-3 championnat officiel (battles) essence « coupes »
- 1-2-3 championnat officiel (battles) diesel « coupes »

- Coupe Alpha Officiel Essence : 1-2-3 de chaque catégorie « coupes »
- Coupe Alpha Officiel diesel : 1-2-3 de chaque catégorie « coupes »

Meilleur chrono essence « scratch » : 1 coupe

Meilleur chrono diesel « scratch » : 1 coupe

Vainqueur battle de l'extrême (hors championnat) : 1 trophée

Vainqueur coupe Team (hors championnat) : 1 coupe (fin de saison en cumul de point)

À l'issu du championnat :

Trophées et coupes seront décernées aux champions de la réunion Run Alpha 200 officiel 2022 :

- Le champion run alpha essence suivi du 2^e et 3^e
- Le champion run alpha diesel suivi du 2^e et 3^e
- Meilleur chrono essence
- Meilleur chrono diesel
- Le vainqueur de la coupe Atmosphérique suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe 2 roues Turbo essence suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe 4 roues turbo essence 4 cylindres suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe 4 roues turbo essence 5 cylindres suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe 4 roues turbo essence 6 cylindres et + suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe diesel 2 roues sans gaz du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe diesel 2 roues avec gaz suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe diesel 4 roues 4 cylindres suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe diesel 6 cylindres propulsion suivi du 2^e et 3^e
- Le vainqueur de la coupe diesel 6 cylindres 4 roues suivi du 2^e et 3^e
- Le champion des battles extrême (hors championnat)



9 – APPLICATION – RECOURS - EXCLUSION

Le présent règlement s'applique dans son intégralité pour toutes les épreuves inscrites au championnat de La Réunion et au calendrier régional et fédéral de l'année considérée, sauf modification qui devra intervenir au plus tard un mois avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat de La Réunion. Après cette date, seules pourront être prises en compte des modifications issues de dispositions nouvelles de la F.F.S.A. Toutefois, ce délai d'un mois ne s'appliquera pas non plus tant que des prescriptions sanitaires liées à la crise sanitaire COVID-19 intervenue depuis mars 2020 demeureront en vigueur, la LSA-Réunion devant préserver toute possibilité d'adaptation nécessaire.

Pour application de tout point non prévu au présent règlement, il sera fait référence à la réglementation générale en vigueur de la FFSA (France Auto Spécial "Réglementation" + mises à jour). De même, pour tout point du présent règlement s'avérant non conforme à la réglementation générale en vigueur de la FFSA, il y sera substitué les dispositions de la réglementation générale en vigueur de la FFSA. Les attributions de points ci-avant exposés étant établies sur la base des classements définitifs de chacune des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de La Réunion, les contestations éventuelles de ces classements avant qu'ils ne deviennent définitifs doivent être exercées, selon les dispositions réglementaires de la FFSA, dans le cadre de ces épreuves. Aucun recours ne pourra être exercé à l'égard des classements devenus définitifs devant la Ligue du sport automobile de La Réunion.

Seuls pourront être exercés devant la Ligue du sport automobile de La Réunion des recours sur les éventuelles erreurs de comptabilisation des points, ces recours devant être exercés par écrit devant la Ligue du Sport Automobile de La Réunion au plus tard 7 jours après la publication, sur le site internet de la ligue, de l'attribution des points et du nouveau classement provisoire du Championnat de La Réunion à l'issue de chacune des épreuves faisant partie du calendrier.

Tout pilote ou copilote inscrit au Championnat de La Réunion encourra, comme tout licencié, les sanctions disciplinaires prévues à l'article 2 du Règlement Disciplinaire de la FFSA pour toute faute prévue à l'article 2BIS du même Règlement Disciplinaire.

Toute sanction disciplinaire de suspension de licence prononcée de manière définitive, sauf à être assortie de sursis, vaudra perte de la totalité des points marqués sur l'année jusqu'à la sanction.

D'une manière générale, en cas de différend entre un licencié et la Ligue du Sport Automobile de la Réunion le différend sera porté devant la F.F.S.A. par l'une des 2 parties concernées préalablement à toute autre action.